

non \$3,600,000 et ceux faits à l'étranger sont en baisse de près de \$5,000,000. Le peu d'activité des bourses de New-York, de Montréal et de Toronto justifie cette diminution.

Les prêts et escomptes au commerce sont, par contre, en augmentation de \$2,300,000 environ.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 décembre 1906 et au 31 janvier 1907:

PASSIF	31 décembre 1906	31 janvier 1907
Capital versé.....	\$85,609,015	\$86,051,689
Reserves.....	69,258,007	69,396,431
Circulation.....	\$78,116,780	\$68,219,717
Dépôts du Gov. fédéral.	4,730,421	4,170,401
Dépôts des gouvernements provinciaux.	9,687,270	11,480,537
Dép. du public remb. à demande.	192,143,482	170,564,666
Dép. du public remb. après avis.	398,765,182	404,992,318
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada.	64,191,182	62,314,062
Emprunts à d'autres banques en Canada.	5,717,720	4,210,435
Dépôts et bal. dus à d'autres banq. en Canada.	6,395,645	6,409,270
Bal. dues à d'autres banq. en Angleterre.	8,207,158	9,747,642
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger.	1,716,823	2,759,418
Autre passif.....	12,684,795	12,465,876
	\$782,656,528	\$757,334,421
ACTIF		
Espèces.....	\$23,752,750	\$22,128,317
Billets fédéraux.....	44,266,154	41,773,108
Dépôts en garantie de circulation.	4,327,669	4,325,901
Billets et chèques sur autres banques.....	38,937,901	27,483,645
Prêts à d'autres banques en Canada garantis.	5,717,714	4,210,897
Dépôts et bal. dans d'autres banq. en Canada.	9,832,685	9,342,387
Bal. dues par agences et autres banq. en Angl.	7,844,990	8,068,346
Bal. dues par agences et autres banq. à l'étrang.	15,512,627	15,802,306
Obligations des gouvernements.....	9,536,418	9,750,006
Obligations des municipalités.....	21,376,833	21,210,349
Obligations actions et autres valeurs mobilières.	41,455,319	40,993,317
Prêts à demande remb. en Canada.	57,511,747	53,979,494
Prêts à demande remb. ailleurs.	58,958,156	53,079,637
Prêts cour. en Canada.	548,681,480	550,938,838
Prêts courants ailleurs.	36,474,231	36,016,512
Prêts au Gov. fédéral.	3,217	21,453
Prêts aux gouvernements provinciaux.	1,356,967	1,093,042
Créances en souffrance.	3,048,289	3,717,464
Immeubles.....	918,028	911,761
Hypothèques.....	420,959	420,899
Imm. occupés par banq.	14,860,607	15,053,135
Autre actif.....	9,391,586	8,013,912
	\$954,192,546	\$931,336,958

INDUSTRIE LAITIÈRE

Nous recevons, avec prière de les publier, les conseils qu'adresse aux fabricants de beurre et de fromage l'Association des Marchands de Provisions de Montréal. Les conseils que contient la circulaire ci-dessous ont été maintes fois donnés, un grand nombre de fabricants en ont tenu compte, mais d'autres y sont jusqu'à présent restés réfractaires.

Si nous voulons véritablement obtenir les plus hauts prix sur les marchés anglais, les seuls qui absorbent notre production de beurre et de fromage, il nous faut obtenir l'uniformité de fabrication ici, et l'uniformité dans la meilleure qualité.

La question de l'emballage est l'une des plus importantes; il est inutile de fabriquer un produit de qualité supérieure, si ce produit doit être détérioré par une économie mal entendue dans l'emballage car il n'obtiendra jamais que de prix d'une marchandise de qualité inférieure.

L'uniformité dans la qualité et un emballage soigné sont les deux points essentiels à considérer au point de vue de l'avenir de notre exportation. Il est d'autres questions dont traite la circulaire qui méritent d'être prises en sérieuse considération par les fabricants et par les propriétaires des beurrieres et des fromageries de notre province; nous leur conseillons d'y prêter toute l'attention nécessaire.

The Montreal Produce Merchants' Association,

Office Board of Trade.

Montréal, 23 février 1907.

Aux Fabricants et aux Propriétaires de Beurrieres et Fromageries:

Messieurs,—

"The Montreal Produce Merchants' Association", craint que les cultivateurs producteurs de lait ainsi que les propriétaires de fabriques, dans plusieurs sections, ne soient pas suffisamment éveillés et ne comprennent point le besoin d'avancer.

Le Fromage

Le Canada a pris le premier rang dans le monde pour la fabrication d'un Fromage de qualité uniforme et belle, mais il y a encore place à amélioration sur quelques points essentiels.

L'apparence.—On a fait bien peu, ou pas d'amélioration dans l'apparence de notre Fromage ou de nos boîtes depuis quelques années. C'est déjà devenu une habitude, dans plusieurs sections, que les boîtes soient faites par le fromager lui-même. Ce dernier ne peut pas assembler le matériel de telle manière que les boîtes soient bien justes, fortes et jolies.

Dans plusieurs fabriques les moules à Fromage sont vieux et usés, et par conséquent le Fromage sorti de ces moules penche plus d'un côté que de l'autre; il est irrégulier en grosseur et il lui manque le joli fini lisse et la belle apparence qui aident beaucoup à l'écoulement du Fromage. Lorsqu'à cela viennent s'ajouter des pesées irrégulières, des boîtes mauvaises et qui ne font pas bien, la vente du Fromage canadien en souffre beaucoup.

Les bâtisses.—Un grand nombre des bâtisses de fabriques sont d'un caractère primitif; elles sont bâties sans aucune idée de permanence avec un mauvais drainage ou peut-être n'en ont pas du tout, ce sont, en un mot, des bâtisses pauvrement construites. Le bassin au petit lait est malpropre, faute d'un nettoyage suffisant; les tablettes, dans la chambre de maturation sont vieilles et souillent le Fromage, et les environs sort dégoûtants.

Les petites fabriques devraient s'unir pour construire à leur place une fabrique unique, grande et commode.

Dans plusieurs sections d'Ontario c'est le fabricant qui a coutume de charroyer le lait, le cultivateur payant le charroyage; de cette manière il n'y a plus de raison en faveur des petites fabriques.

Dans la Province de Québec et dans la partie Est d'Ontario le cultivateur passe des heures chaque jour à charroyer son lait à la fabrique au lieu de le joindre à celui de son voisin à un coût inférieur à la moitié de la valeur de son temps.

De nouvelles manières.—On devrait faire disparaître la manière informée encore en usage d'expédier le Fromage de la fabrique; ceci entraîne beaucoup trop de travail dans la tonnellerie et dans l'inspection.

Les boîtes devraient être taillées jusqu'à ce que les couvercles touchent au Fromage, et les couvercles devraient être cloués. Le coût de la tonnellerie de Fromage à Montréal est de 2c. à 3c. par boîte, et ce montant devrait être payé, d'une manière ou d'une autre, par les propriétaires de fabriques. Pourquoi les propriétaires de fabriques ne font-ils pas cet ouvrage?

Toutes les fabriques devraient marquer le Fromage d'une marque séparée pour chacun des bassins commençant, disons, le premier jour en marquant les Fromages du premier bassin "1", du deuxième bassin "2", du troisième bassin "3", et le jour suivant avec les numéros "4", "5" et "6", etc., jusqu'au jour de l'expédition, et ensuite recommencer de nouveau pour la prochaine expédition. Ces numéros pourraient être mis sur le Fromage lorsqu'il sort de la presse, le numéro "1" étant placé sur chaque Fromage du premier bassin, le numéro "2" sur chaque Fromage du deuxième bassin, et ces chiffres pourraient être marqués sur les boîtes au moment de l'expédition. Ces chiffres doivent être mis près de la jointure de la boîte et la marque et la pesée du côté opposé.

L'inspection.—En suivant ces conseils, il serait très facile pour le receveur à Montréal de choisir un Fromage de chaque bassin, et, ce faisant, il obtiendrait une inspection absolue du lot entier; et s'il venait à trouver du Fromage défectueux, le receveur saurait de suite combien il y en a de défectueux. Ceci donnerait justice, il serait inutile d'ouvrir chaque boîte et le coût serait moindre.

Marques et pesées.—Dans plusieurs cas les marques employées sur les boîtes par les fabriques sont trop grandes. Dans notre opinion la propre manière de marquer le Fromage canadien est d'employer simplement le mot "Canada" suivi, au dessous, d'un chiffre indiquant le numéro de la fabrique, sans aucune autre marque ou nom. Que le mot "Canada" soit en lettres d'un pouce et demi et que le numéro de la fabrique soit immédiatement en dessous. Les pesées devraient être mises à côté de cette marque avec une étampe. On se trompe si on suppose que l'importateur de la Grande-Bretagne fait attention aux marques sur un lot dans cent., et le chiffre au-dessous du mot "Canada" pourrait servir pour identification.

Ruine.—La pratique, toujours plus grande d'expédier le Fromage qui n'est pas affiné, va ruiner le commerce si nous persistons dans cet errement. L'inspection devient une farce et la perte dans la pesanteur est deux ou trois fois plus qu'elle ne doit être. Malheur à la fabrique qui permet une telle méthode; et à l'acheteur qui accepterait le caillé pour le Fromage! Souvent le Fromage est endommagé d'un cent par livre parce que le bois des couvercles des boîtes est vert ou parce que l'on expédie du Fromage dans un wagon qui n'est pas protégé de la pluie et du soleil.

Les cultivateurs, savent-ils que la saison passée, en plusieurs cas, des fabri-